

Au château de Mézières : papiers peints

Autor(en): **Chablais, Gertrude**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **86 (1991)**

Heft 3

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-175501>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

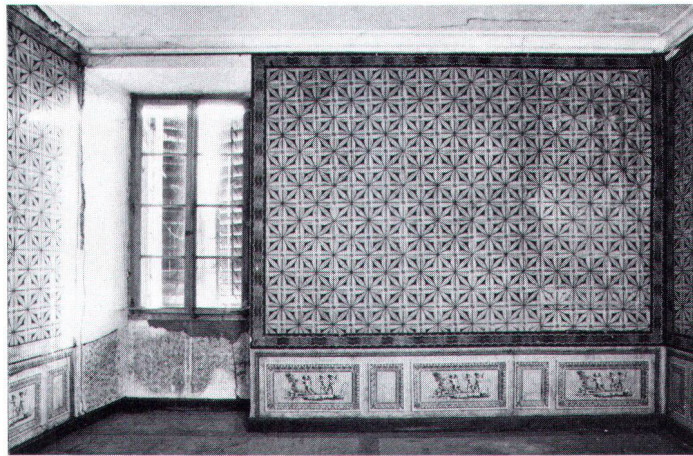
Au château de Mézières Papiers peints

par Gertrude Chablais,
Fribourg

Parmi les nombreux châteaux qui émaillent la campagne fribourgeoise, celui de Mézières se distingue grâce à une particularité: bon nombre de ses pièces sont tapissées de papiers peints. Il s'agissait là de produits de manufactures françaises. Un inventaire complet de ces papiers, réalisé par une de nos jeunes historiennes d'art, M^{me} Anne-Catherine Page-Loup, attachée à la Conservation cantonale des monuments historiques, a nécessité des recherches, notamment à Paris au Musée des arts décoratifs, ainsi qu'à Rixheim au Musée du papier peint. Ce travail, tout à fait remarquable, donne une description exacte des techniques de fabrication et a permis la datation des papiers, de même que leur provenance.

L'utilisation des papiers peints à Mézières apparaît une première fois au milieu du 18^e siècle, puis vers la fin des années 1780 et enfin entre 1820 et 1835. Ce genre de décor, assez inhabituel dans nos régions et en ces temps-là, a tenté les propriétaires du château, une branche de la famille de Diesbach, trois de ses membres ayant été successivement officiers au service de France. Et l'on sait l'attrait sur nos compatriotes (et encore aujourd'hui) des arts et de la mode de Paris...

Quant au château lui-même, il est cité dans les chroniques dès la fin du 14^e siècle. A la faveur de nombreux changements de propriétaires, il a subi agrandissements et transformations. Après la période Diesbach (milieu 18^e siècle – 1^{er} quart du 19^e) période certainement raffinée, il passa en mains de plusieurs propriétaires dont il ne fut pas la résidence principale, d'où absence d'entretien. Classé par le Con-



Au château de Mézières FR, les premières tapisseries de papiers peints, du milieu du XVIII^e siècle (photo Chablais).

Die ersten gemalten Papiertapeten gehen im Schloss von Mézières FR auf die Mitte des 18. Jahrhunderts zurück (Bild Chablais).

seil d'Etat en 1972, il figure depuis 1983 dans la liste des maisons rurales à protéger. Aujourd'hui, il faut le dire, il est dans un état déplorable et doit impérativement être restauré. L'Etat, les organismes

de défense du patrimoine, tant officiels que privés, s'en préoccupent beaucoup. La remise en état de cette charmante demeure et la sauvegarde de ses précieux papiers peints ne sauraient tarder.

Utiles suggestions du Fonds national

Economiser le sol – mais comment?

par Marco Badilatti, publiciste, Zumikon (résumé)

Chacun en tombe d'accord: nous «consomons» beaucoup trop de terrains et devons absolument freiner cette tendance. Mais sur la façon d'y procéder, les idées sont floues et les opinions très divergentes. Dans le cadre du programme de recherches «Sol» (NFP 22), bientôt à son terme, plusieurs études partielles sont parues qui traitent en particulier de la manière d'économiser le sol, en apportant des suggestions concrètes. Nous en présentons ici les plus importantes.

Le message fédéral de 1987 sur l'aménagement du territoire disait déjà que si l'utilisation économe du sol était jusqu'alors un objectif, il fallait désormais passer aux actes. Ces actes doivent d'abord

s'inspirer de considérations morales, et c'est là l'objet d'une des études susmentionnées: quantitativement, nous devons considérer le sol disponible comme un don, et un bien inextensible; qualitative-

ment, le problème du sol s'insère dans le cadre plus vaste de la nature, dont il faut respecter les lois, l'équilibre et les nécessités écologiques.

Au terme de plusieurs centaines d'entretiens avec des spécialistes, des hommes politiques et des représentants de la population, un autre groupe d'étude a constaté, d'une part, la nécessité de décisions politiques dans le domaine en question, et d'autre part le fait qu'il y a loin des idées aux actes: chacun admet qu'il faut épargner le sol, mais chacun rêve d'une maison individuelle; seule la moitié de la population accepterait une rationalisation alors qu'elle en accepte le principe. On est un peu plus accessible parmi ceux qui ont des responsabilités, mais la nécessité d'une meilleure information sur les mesures à prendre reste patente.

Épargner le sol cultivable en utilisant au maximum les possibilités encore existantes, à l'intérieur des localités, est un moyen qu'a examiné un troisième groupe d'étude, et ses conclusions sont de nature à faire sensation. Il montre que si, comme on l'envisage, il faudra pour les 20 prochaines années 30 000 ha encore pour des logements et 3 000 ha pour des lieux de travail, toute cette place peut être trouvée dans les agglomérations existantes. En effet, les zones à bâtir ne sont actuellement utilisées qu'à 50% environ de leur surface, et les immeubles à moins de 40% de leur volume disponible. Il y a ainsi de réserves suffisantes pour quelque 3 millions d'habitants et plus de 2 millions de logements supplémentaires. C'est l'optique obstinée de la «construction nouvelle» qui est le principal obstacle à ces possibilités.

Sur la base d'une analyse des règlements communaux de divers cantons, une 4^e étude, intitulée «Vers un nouveau type de règlement du plan d'affectation communal», préconise qu'on passe d'un système négatif-défensif à un système positif, plus favorable à la créati-